

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT

de **BESANCON**

CANTON de

**BESANÇON - EST**

OBJET

## **2024-69 Ouverture crédits d'investissement - exercice 2025**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 13 décembre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2024

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,*

## **EXTRAIT**

### **du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

*Séance du 9 décembre 2024*

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de décembre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : M. DEVILLERS (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme PETEY (pouvoir à Mme GUILMAILLE)

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme RUISSEAUX,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur FALLOT David ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pendant la phase d'élaboration du budget et avant son adoption, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

### **Budget général :**

- Etudes : Compte 2031-chap.20 pour 3 125 €
- Attribution de compensation : Compte 2046-chap.204 pour 66 250 €
- Installation de voirie : Compte 2152-chap.21 pour 36 250 €
- Cimetière : Compte 2116-chap.21 pour 4 375 €
- Bâtiments administratifs : Compte 21311 – chap.21 pour 268 250 €
- Bâtiments scolaires : compte 21312-chap.21 pour 6 250 €

**Soit une ouverture de crédits de 384 500 € sur le chapitre 21**

- Immo en cours de construction : compte 2313 – chap 23 pour 80 000 €

**Soit une ouverture de crédits de 80 000 € sur le chapitre 23**

**Budget Forêt :**

- Bois et forêts : compte 2117 – chap 21 pour 7 500 €

**Soit une ouverture de crédits de 7 500 € sur le chapitre 21**

**Budget MARPA :**

- Immo en cours de constr. : compte 2313 – chap 21 pour 18 750 €

**Soit une ouverture de crédits de 18 750 € sur le chapitre 21**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide pas les dispositions proposées.

Thise, le 9 décembre 2024,  
Le Maire, Pascal DERIOT